



## Comité de Direction

### PROCES VERBAL N°11

---

<b>Réunion du :</b>	Mercredi 13 février 2019
<b>Présidence :</b>	Gérard LOISON Président – Didier ESOR Président Délégué
<b>Membres présents :</b>	Florence AUDOUIN - Luc BRUNEAU - Alain CHARRANCE Jacky CORDUAN - David COTTREAU - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean-Jacques GAZEAU - Gabriel GÔ - Christophe LE BUAN - Damien LECOMTE - Benoît LEFEVRE - Philippe LESAGE - Jean MARSOLLIER - Alain MARTIN - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT - Isabelle SALAÛN - Jacques THIBault
<b>Excusés :</b>	Jacques BODIN - Bernard GUEDET - René JOUNEAUX

---

## 1 - CHAMPIONNATS JEUNES

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes constate que les rencontres suivantes n'ont pas pu se dérouler durant la phase dédiée, en raison des intempéries et des reports afférents.

La Commission note également que les résultats de ces rencontres sont sans incidence sur le futur niveau d'évolution de la phase 3.

La Commission précise que cette situation n'est pas prévue aux règlements, mais dans un souci de bonne poursuite des épreuves, propose au Comité de Direction de valider le classement en l'état, et d'acter le non déroulement des rencontres ci-après :

- Match n° 21096577 - GJ CH-GONTIER/AZE / CHOLET SO - Régional U 17 R2 – Groupe B
- Match n° 21096636 - GJ CRAONNAIS / LES HERBIERS VF - Régional U 17 R2 – Groupe D
- Match n° 21096776 - GJ HAUT-ANJOU / NANTES BELLEVUE - Régional U 17 R3 – Groupe A
- Match n° 21096833 - CS CHANGE 72 / ES BLAIN - Régional U 17 R3 – Groupe C

**LE CODIR VALIDE EN L'ETAT LE CLASSEMENT DES COMPETITIONS JEUNES ET ACTE LE NON DEROULEMENT DES RENCONTRES N'AYANT PU SE DEROULER PENDANT LA PHASE DEDIEE**

## 2 - FUTSAL

Le Championnat Futsal R2 2018/2019 est scindé en 2 phases :

- la 1<sup>ère</sup> phase avec 2 groupes de 6,
- la 2<sup>ème</sup> avec 3 groupes :
  - le groupe A rassemblant les 4 meilleures équipes de la 1<sup>ère</sup> phase,
  - le groupe B rassemblant les équipes classées 5 à 8 de la 1<sup>ère</sup> phase,
  - le groupe C rassemblant les équipes classées 9 à 12 de la 1<sup>ère</sup> phase,

A l'issue de la saison 2018/2019, accéderont au Championnat R1 Futsal les 2 équipes les mieux classées du R2, soit logiquement, les équipes classées 1 et 2 du groupe A ; or le règlement en vigueur évoque les 2 équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur groupe respectif (ce qui constituait le scénario initial avec 2 groupes sur la 2<sup>ème</sup> phase, qui a laissé sa place à une deuxième phase avec 3 groupes de niveaux différents).

Il convient donc d'actualiser le règlement pour indiquer qu'accéderont les équipes classées 1 et 2 du groupe A, et en cas d'accession d'une troisième équipe, il s'agira de l'équipe classée 3 du groupe A.

**LE CODIR VALIDE LA PROPOSITION D'ACTUALISATION DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT FUSTAL**

**Le Président,  
Gérard LOISON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Loison', written in a cursive style.

**Le Président Délégué,  
Didier ESOR**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Esor', written in a cursive style.